

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN
Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - Mme REVEL (pouvoir M. DESEILLE) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir M. MARTIN) - Mme MARTIN-GENDRE (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQUAM) - M. HAMEAU (pouvoir MME MASLOUHI) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. ROZOY) - Mme VANDRIESSE (pouvoir MME ERSCHENS)
Membres absents : M. BEKHTAOUI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Carte « Culture Etudiants » - Année universitaire 2014-2015 - Reconduction de la participation de la Ville - Conventions à conclure entre la Ville et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Madame Roy au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis huit ans, la Ville adhère au dispositif de la carte « Culture Etudiants », mis en oeuvre par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise avec la participation des acteurs culturels dijonnais.

Depuis sa création, la carte « Culture Etudiants » a rencontré un écho particulièrement important ; ainsi, chaque année, environ 2 800 étudiants bénéficient de la carte, majoritairement résidant à Dijon. Les titulaires sont principalement des étudiants de l'Université de Bourgogne et des jeunes femmes.

Conformément au contrat d'agglomération, à la convention signée entre la Ville, l'Université de Bourgogne et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise le 27 octobre 2003, ainsi qu'à la convention-cadre signée le 20 septembre 2004 par les partenaires du dispositif, et renouvelée en 2007 et 2010, il est proposé de reconduire la participation de la Ville pour l'année universitaire 2014-2015.

Cette reconduction implique la reconduction de la convention-cadre ainsi que la passation d'une nouvelle convention entre la Ville et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, relative à la participation de la Ville au financement du dispositif, à son montant de 70 000 €, à ses conditions d'utilisation et aux modalités de son versement.

Si vous suivez l'avis favorable de la commission de de la culture, de l'animation et de l'attractivité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de reconduire la participation de la Ville au dispositif de la carte « Culture Etudiants » pour l'année universitaire 2014-2015, à hauteur de 70 000 € ;

2 - approuver les projets de convention à conclure entre la Ville et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, pour la mise en œuvre de cette contribution, annexés au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

3 - m'autoriser à signer les conventions définitives ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ